

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 26

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 2 février 2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le deux février à dix-huit heures**

Date de convocation

Le 26 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage

Le 26 janvier 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET ; MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE

ABSENTE : MME CHRISTINE WINKELMANN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BOUTINOT

Rapporteur : M. Fabrice LEAUNE

**Délibération
n°2023-002**

**Modification des statuts
du Syndicat mixte du
bassin de vie d'Avignon
/ APPROBATION**

Le rapporteur expose :

Vu la délibération n°2016-79 de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, approuvant son adhésion au Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon (SMBVA),

Vu la délibération n°2022-32 du 12 décembre 2022 du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon approuvant la modification de ses statuts portant uniquement sur la transformation de la Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange en Communauté de communes Pays d'Orange en Provence à compter du 1^{er} janvier 2023,

Le conseil communautaire est appelé à approuver la modification des statuts du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon, joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID : 084-248400160-20230202-DEL2023_002-DE

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la modification des statuts du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon qui porte uniquement sur la transformation de la communauté de communes du Pays Réuni d'Orange en Communauté de communes Pays d'Orange en Provence à compter du 1^{er} janvier 2023, joints en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

**Délibération
n°2023-002**

**Modification des statuts
du Syndicat mixte du
bassin de vie d'Avignon
/ APPROBATION**

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 06/02/2023
Et notification
Du: 06/02/2023